

européen de la monarchie de 1830, conjurait hautement ses compatriotes de se préparer à combattre les projets de débarquement et d'invasion qu'il supposait à la France, et, dans un autre document, inséré au *Times*, Lord Ellesmere enchérissait encore sur les appréhensions patriotiques du vieux guerrier.

La rupture de l'entente cordiale eut des fruits amers pour la république de Cracovie, dont l'indépendance avait été solennellement reconnue par le congrès de 1815. Les puissances du Nord, prenant pour prétexte l'insurrection qui venait d'éclater au sein de cet Etat, se hâtèrent d'incorporer son territoire à l'empire autrichien, bien sûres que l'isolement actuel de la France ne lui permettrait point de punir cette violation scandaleuse des traités. Le ministère du 29 octobre proposa vainement, en effet, au cabinet anglais de s'unir à lui pour protester : Lord Palmerston refusa d'apposer sa signature au bas de l'acte dressé par M. Guizot, et protesta par un acte séparé. Ce refus n'empêcha pas le ministère français de prêter son concours à l'Angleterre pour soutenir la reine de Portugal, dona Maria, contre une insurrection formidable, provoquée par des actes bien autrement arbitraires que ceux qui avaient amené la chute de Charles X : inconséquence d'autant moins excusable, que l'Angleterre seule avait un intérêt direct au maintien du régime établi dans cette partie de la Péninsule. Mais la nouvelle politique du gouvernement français eut un résultat plus fâcheux encore dans la longanimité forcée avec laquelle il supporta l'irruption des troupes autrichiennes au sein des États romains, lorsque les idées d'émancipation proclamées du haut de la chaire pontificale par l'illustre successeur de Grégoire XVI, s'y réalisèrent sous la forme d'une insurrection. Il ne fallut rien moins que les réclamations menaçantes de l'Angleterre et l'énergique opposition du nouveau pontife pour mettre un terme à cette dangereuse inter-